

Séance ordinaire du conseil territorial du 25 février 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-02-25_1811**

**Orly – ZAC Chemin des Carrières - Candidature à
l'appel à projet "100 quartiers innovants et
écologiques" de la région Ile-de-France**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 19 février 2020.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	Mme Despres	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Présent		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Absent		-
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Absent		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Présent		P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Présent ⁽²⁾	M. Perillat-Bottonet ⁽⁴⁾	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	Mme Baud	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	Présent		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Présent		NPPV
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Absent		-
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Présent		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	Présent		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Présent ⁽³⁾	Mme Tordjman ⁽¹⁾	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	Repr.	M. Deluchat	P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Présent		P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Absent		-
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Présent		P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	Mme Lefebvre	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Présent		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Absent		-
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Grillon	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Mehlhorn	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Présent		P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Repr.	M. Vilain	P
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Présent		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Présent		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	P
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Absent		-
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Achtergaele	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Absent		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	Présent	M Boyer (4)	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	Présent		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Béranger	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Repr.	Mme Gilger Trigon	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Repr.	M. Leprêtre	P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Présent		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	Présent		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Absent		-
Morangis	M.	NOURY	Pascal	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Absent		-
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Breuiller	NPPV
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Présent		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	Mme Montoir	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Présent		P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Présent		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	Repr.	Mme Merrina	P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Présent		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Présent (1)	M. Daudet (3)	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	Présent		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Absent		-
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Diguët	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	Absent		-

(1) jusqu'à la délibération n° 1752

(2) jusqu'à la délibération n° 1753

(3) à partir de la délibération n° 1753

(4) à partir de la délibération n° 1754

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1746 à 1753	51	19	22	73
1754 à 1817	49	19	24	73

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA), par une délibération du 19 octobre 2012, a décidé de prendre l'initiative de la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur Chemin des Carrières dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). La ZAC Chemin des Carrières a été créée par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2019.

L'aménagement de cette zone vise aussi bien la réparation d'un tissu urbain local aujourd'hui dégradé, que l'accompagnement vers une échelle métropolitaine en lien avec le pôle-gare de Pont-de-Rungis. Plusieurs axes de développement durable sont constitutifs du projet urbain de l'opération : la désimperméabilisation des sols, préalable à la restructuration de trames vertes et bleues, l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, une gestion ambitieuse des eaux pluviales, la mise en œuvre de solutions de fourniture énergétiques durables, etc.

Pour aider les territoires à construire plus et autrement, et atteindre l'objectif de réalisation de 70 000 logements par an en Île-de-France, la Région a mis en place une aide destinée à accompagner les collectivités dans l'aménagement de quartiers innovants et écologiques. Une enveloppe de 235 M€ est destinée à l'aide aux 100 Quartiers Innovants et Écologiques dans le cadre du CPER 2015-2020. L'aide régionale a comme enjeux de :

- Favoriser la création de logements autour des gares et stations des réseaux de transport en commun,
- Favoriser la transition écologique et l'innovation urbaine,
- Aider les collectivités à financer les équipements indispensables à la ville de proximité et garante d'une mixité intergénérationnelle, sociale et fonctionnelle.

Les 100 Quartiers Innovants et Écologiques doivent répondre aux 5 objectifs suivants :

- Un quartier qui contribue à l'effort régional de logement,
- Un quartier vivant, mixant logements, emplois, services de proximité, sûrs et agréables,
- Un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique,
- Un quartier favorisant les mobilités durables,

Les quartiers doivent s'inscrire dans ces cinq objectifs et faire preuve d'innovation sur au moins un des cinq critères. Ils doivent être desservis par les transports en commun ou destinés à l'être dans le cadre de la programmation régionale des transports ou qui veillent à développer la multimodalité. Le dispositif vise à aider la réalisation ou l'amélioration d'équipements et d'aménagements de proximité rendus nécessaires par l'arrivée de nouveaux habitants, par le renforcement d'une centralité territoriale, par la recherche d'une meilleure qualité de vie ou par l'atteinte d'objectifs en matière d'innovation et d'écologie. La Région entend apporter son aide financière à des équipements qui démontrent leur inscription dans une approche écologique ou font preuve d'innovation.

Au regard du projet porté pour le Chemin des Carrières, son inscription dans un cadre métropolitain, sa proximité avec la gare du Pont de Rungis (RER C et métro 14), l'organisation des mobilités à l'échelle globale, et les principes vertueux qui ont été définis (gestion des eaux pluviales, création d'espaces publics, désimperméabilisation des sols, etc.), l'EPA ORSA souhaite porter la candidature de la ZAC Chemin des Carrières dans le cadre de l'appel à projets « 100 Quartiers Innovants et Écologiques ». L'aide apportée par la Région dans ce cadre pourra correspondre au maximum à 1.000.000 €.

Les candidatures sont nécessairement déposées par une collectivité territoriale. L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre étant compétente en matière d'aménagement, le dépôt de la candidature devra être validé par son Conseil territorial après délibération en ce sens du Conseil municipal de la Ville d'Orly.

Le dépôt du dossier interviendra avant le 30 janvier 2020 ; les candidatures retenues seront annoncées à l'été 2020.

Le Conseil Territorial est invité à en délibérer afin de donner un avis favorable à la candidature de la ZAC Chemin des Carrières à l'appel à projets "100 Quartiers Innovants et Ecologiques" de la Région Ile-de-France.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu les délibérations n°2018-02-13-903 et n°2018-12-18-1263 du Conseil Territorial de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 16 février 2018 et 18 décembre 2018 relatives aux modalités de transfert et d'exercice de la compétence aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 43-16 du 17 mars 2016 approuvant la création d'une aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/3990 créant la ZAC du « Chemin des carrières » sur le territoire de la commune d'Orly ;

Considérant le dossier de candidature de la ZAC Chemin des Carrières dans le cadre de l'appel à projets « 100 quartiers innovants et écologiques » ;

Sur avis favorable du conseil municipal d'Orly en date du 30 janvier 2020 ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Donne un avis favorable au dépôt d'un dossier de candidature pour la ZAC Chemin des Carrières dans le cadre de l'appel à projets "100 quartiers innovants et écologiques".
2. Autorise le Président, ou toute autre personne habilitée, à signer tous les documents afférents à la candidature ;
3. Précise les modalités de publicité de la présente délibération :
 - publication au recueil des actes administratifs l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre,
 - affichage pendant un mois à l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Orly ;
4. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.
5. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 71 – Ne prend pas part au vote : 2

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture affichée et publiée le 06 mars 2020



A Vitry-sur Seine, le 3 mars 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.